



**Bureau de normalisation
du Québec**
Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

LETTRE D'INFORMATION OUVERTURE D'UN DOSSIER DE CERTIFICATION

PROGRAMME BNQ 2621-905 BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez dans la présente lettre les informations nécessaires en vue de l'ouverture d'un dossier de certification. Les documents qui seront nécessaires à la démarche sont les suivants :

- le formulaire *Demande de certification* et l'*annexe* pour le programme de certification du béton prêt à l'emploi;
- la *Liste de prix* qui a trait aux activités de certification offertes par le BNQ; tous les tarifs qui y sont mentionnés seront en vigueur pour les contrats signés jusqu'au 1^{er} avril 2019;
- la *Liste des organismes reconnus et des personnes responsables de l'évaluation (PRE)* pour ce programme de certification.

Ces documents sont également téléchargeables sur la page du programme BNQ 2621-905 — *Béton prêt à l'emploi*.

Un formulaire *Demande de certification* (incluant son annexe) doit être rempli; il doit nous être retourné avec les documents pertinents⁽¹⁾ ainsi qu'un paiement au montant de 2 874,38 \$ (2 500 \$ + **TPS** 125,00 \$ + **TVQ** 249,38 \$) pour couvrir les frais initiaux relatifs à l'ouverture du dossier, dont l'examen des documents pertinents à la demande et l'étude du premier rapport d'évaluation et d'essai. Ce montant correspond à la liste de prix en vigueur au moment de la demande.

(1) Documents pertinents : un astérisque (*) dans la colonne de droite du tableau 2 du document *Exigences de certification BNQ 2621-905* (à partir de la page 10 de 41) vient préciser les documents ou les éléments de preuve à fournir avec la demande de certification.

Les documents requis pour l'obtention d'un certificat de conformité du BNQ pour le programme BNQ 2621-905 sont les suivants :

- Un manuel qualité qui répond aux exigences du fascicule de certification BNQ 2621-905 selon l'édition en vigueur ainsi que les documents pertinents. Ce manuel doit être fourni au BNQ par le producteur pour sa vérification avant que soit autorisée la visite de contrôle en vue de la délivrance du certificat. Cette visite est effectuée par un inspecteur qualifié (selon la liste disponible).
- Un rapport d'évaluation effectué par un inspecteur qualifié démontrant que les préparatifs du producteur de béton rencontrent les critères minimaux spécifiés à l'article 7.4 du fascicule de certification BNQ 2621-905 ainsi que les exigences des autres articles du fascicule, incluant celles des tableaux 1 et 2 du document intitulé *Exigences de certification BNQ 2621-905*.

Les documents requis pour le maintien d'un certificat de conformité du BNQ pour le programme BNQ 2621-905 sont les suivants :

- Des rapports de visites de contrôle périodiques effectués par un inspecteur qualifié démontrant le respect des exigences du programme selon la fréquence fixée par le responsable du BNQ en fonction de la qualité du dossier du producteur.

Les documents de référence nécessaires à la préparation du manuel qualité et les visites de contrôle sont les suivants :

- BNQ 2621-905/2018 *Béton prêt à l'emploi — Fascicule de certification.*
- CSA A23.1-14 / A23.2-14 *Béton : Constituants et exécution des travaux — Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton.*
- BNQ 9902-001/2017 *Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure générales.*

Vous pouvez vous procurer le premier et le troisième documents sur le site Web du BNQ.

Les frais pour l'obtention d'un certificat du BNQ et pour son maintien au cours des deux premières années et des années subséquentes sont explicités à la page suivante.

Il est à noter que votre entreprise doit demander une estimation et assumer, directement auprès d'un inspecteur qualifié et d'un organisme d'essai, les frais pour la réalisation des visites de contrôle et d'essai.

**Programme de certification BNQ 2621-905
Tarifs 2018-2019 (*)**

Activités	Délivrance d'un certificat	Renouvellement d'un certificat
Frais initiaux : ouverture du dossier, examen du manuel qualité et étude du premier rapport ⁽⁰¹⁾	2 500 \$	s. o.
Mise en marché auprès des donneurs d'ouvrage et diffusion d'information auprès des entreprises ⁽⁰⁸⁾	1 050 \$ ^{Note 1}	1 050 \$ ^{Note 1}
Plus-value associée à l'adhésion des donneurs d'ouvrage ⁽⁰⁹⁾	525 \$ ^{Note 1}	525 \$ ^{Note 1}
Délivrance du certificat ⁽⁰³⁾	825 \$	s. o.
Processus de renouvellement ⁽⁰⁴⁾	s. o.	2 300 \$ ^{Note 2}
Maintien du certificat ⁽⁰⁷⁾	2 300 \$ ^{Note 2}	2 300 \$ ^{Note 2}
Frais de révision du fascicule de certification	1 050 \$ ^{Note 3}	1 050 \$ ^{Note 3}
Examen des modifications au manuel qualité (activité optionnelle, après délivrance du certificat de conformité)	153 \$/h	153 \$/h
Total : (pour une durée de 2 ans)	8 250 \$	7 225 \$

Les numéros entre parenthèses correspondent aux activités de facturation du BNQ.

NOTE 1.— Les coûts relatifs aux activités 08 et 09 sont supportés à 100 % par l'Association béton Québec (ABQ) pour les producteurs de béton membres de l'association étant donné l'implication de son personnel et de ses membres aux diverses activités inhérentes au programme de certification.

NOTE 2.— Les coûts relatifs aux activités 04 et 07 sont réduits de 50 % pour les producteurs de béton membres de l'Association béton Québec (ABQ) étant donné l'utilisation d'un manuel qualité et d'une documentation commune à la majorité des membres.

NOTE 3.— Les coûts relatifs aux frais de révision sont supportés à 80 % par l'Association béton Québec (ABQ) pour les producteurs de béton membres de l'association étant donné l'implication de son personnel et de ses membres aux diverses activités inhérentes au programme de certification.

Par conséquent, les coûts associés à la certification pour les producteurs de béton membres de l'ABQ sont respectivement de 4 685 \$* lors d'une nouvelle demande et de 2 510 \$* lors du renouvellement, et ce, pour une durée de deux ans.

* Les tarifs sont révisés annuellement par le BNQ.

Il est à noter que le traitement des non-conformités découlant d'une visite de contrôle ou de l'examen du manuel qualité, s'il y a lieu, s'effectue à un taux horaire de 153 \$.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 418 652-2238, poste 2460
Sans frais : 1 800 386-5114, poste 2460
Courriel : dominique.chouinard@bnq.qc.ca



Dominique Chouinard, ing., M. Sc.
Responsable de programme
CERTIFICATION